



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.514

OBJET : PARTICIPATION DE LA RÉGION AU CUCS 2010 - SIGNATURE AVENANT

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Michèle JONES, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : PARTICIPATION DE LA RÉGION AU CUCS 2010 - SIGNATURE AVENANT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence (2007-2009) est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

Conformément à la circulaire du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Solidarité, de la Famille et de la Ville en date du 05 juin 2009, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé de reconduire pour une année supplémentaire sa politique volontariste de solidarité en direction des territoires les plus en difficultés et au service des habitants les plus fragilisés et ce en accord avec l'ensemble de ses partenaires (Etat/Conseil Régional/Communauté du Pays d'Aix/Caisse d'Allocations Familiales).

En effet, les partenaires, ci-dessus indiqués, ont souhaité poursuivre en 2010 la mise en oeuvre de ce dispositif de péréquation et de solidarité territoriale en particulier la Région qui dès décembre 2009 a souhaité réaffirmer sa volonté de contribuer à cette politique de cohésion sociale et d'égalité des chances et a proposé aux communes concernées et en particulier à la Ville d'Aix-en-Provence de formaliser cette prorogation par voie d'avenants.

Dans le cadre de l'avenant au CUCS 2007-2009 qui vous est proposé aujourd'hui, la Région précise ses modalités d'intervention ainsi que la nature et l'importance de son engagement financier pour l'année 2010 (105 000 €) et confirme qu'elle soutiendra les projets structurants qui viseront à :

- Promouvoir la participation des habitants et les initiatives locales ;
- Renforcer l'insertion et la formation ainsi que la mobilité des jeunes âgés de 16 à 25 ans ;
- Permettre l'accès au Droit et à la Justice ;
- Permettre un meilleur accès aux loisirs, en particulier sportifs ou culturels ;
- Accompagner les opérations de rénovation urbaine par la mise en oeuvre de Gestion Urbaine de Proximité ;
- Aider à l'ingénierie de projets.

En conséquence, mes Chers Collègues, vous voudrez bien :

- **APPROUVER** l'avenant à la convention initiale du CUCS,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant Madame l'Adjoint, déléguée à la Politique de la Ville à le signer.

2010.514 - PARTICIPATION DE LA RÉGION AU CUCS 2010 - SIGNATURE AVENANT

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N° 1
AU CONTRAT URBAIN
DE COHESION SOCIALE
2007-2009

D'Aix en Provence

PROROGATION 2010

- Vu** La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
- Vu** La Loi du 18 janvier 2005 de la programmation pour la cohésion sociale,
- Vu** La Loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
- Vu** Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Aix en Provence 2007-2009 signé de manière partenariale entre l'Etat (ACSE), la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et le Conseil Régional PACA,

**IL EST DECIDE DE PORTER AVENANT N° 1 A LA CONVENTION C.U.C.S.,
ENTRE :**

L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur,
Préfet des Bouches du Rhône, Délégué de l'ACSE

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire d'Aix-en-Provence,

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire, Président de la C.A.P.A.

ET :

Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, représenté par son Président, Monsieur Michel VAUZELLE, ci-après dénommée la Région,

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT : L'Etat a décidé de prolonger d'une année, sur 2010, l'application des CUCS conclus en 2007.

POUR CELA IL EST CONVENU :

ARTICLE 1er:

Il est ajouté à l'article « Modalités d'engagement / Calendrier » de la Convention cadre du CUCS d'Aix en Provence, la mention suivante : « **Le présent CUCS est prolongé d'une année sur 2010** ».

ARTICLE 2 : Modalités d'intervention du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Il est ajouté à l'article « Cadre d'Engagements des partenaires », pour la partie concernant le Conseil Régional P.A.C.A, paragraphe 1 (Modalités d'intervention) de la convention initiale les paragraphes suivants :

« La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée dans la politique de la ville depuis son origine et au travers des différentes contractualisations qui se sont succédées.

Dans la continuité de ses engagements contractuels, confirmés en 2006, lors de l'adoption du Projet régional stratégique, et déclinés notamment dans les

Contrats urbains de cohésion sociale 2007 – 2009, dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues, la Région Provence -Alpes-Côte d'Azur souhaite poursuivre une véritable politique de solidarité urbaine et de cohésion sociale sur l'ensemble de son territoire, aux côtés des communes et des intercommunalités. Cette politique a pour ambition de donner à chaque citoyen du territoire régional, en particulier ceux qui sont les moins favorisés, la possibilité d'exercer l'ensemble de ses droits et d'accéder aux services publics de même qualité quelque soit son lieu de résidence. Cette politique de solidarité a pour objectif d'accompagner, au profit des habitants, la politique de requalification de l'habitat et d'investissements structurants que mène la Région.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'avenant 2010 au Contrat Urbain de Cohésion Social de la Commune d'Aix en Provence, la Région propose que cette solidarité urbaine soit déclinée comme suit :

- promouvoir la participation des habitants et les initiatives locales. La région soutiendra toute action favorisant la démocratie locale : mise en place de fonds de participation des habitants, de conseils consultatifs de quartiers, d'association des jeunes, de formation des bénévoles, projets de quartiers portés par les habitants,
- renforcer l'insertion et la formation ainsi que la mobilité des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il s'agira de veiller à mobiliser l'ensemble des compétences et des politiques développées par la Région que ce soit au travers de la formation professionnelle ou de tout dispositif permettant de lutter contre le manque de qualification (échec scolaire, déscolarisation...) et favorisant une meilleure insertion,
- Permettre l'accès au Droit et à la Justice, condition nécessaire de l'égalité républicaine, que ce soit par l'aide à la mise en place d'équipements tels que point d'accès au droit ou des dispositifs d'aide aux victimes, ou encore par des actions relevant du domaine de la lutte contre les discriminations,
- permettre un meilleur accès aux loisirs, en particulier sportifs ou culturels : il s'agit d'apporter une plus value aux politiques sectorielles menées que ce soit au travers des opérateurs culturels ou sportifs ou de tout autre domaine afin que les actions conduites se fassent au bénéfice de tous,
- Accompagner les opérations de rénovation urbaine par la mise en œuvre de Gestion Urbaine de Proximité, favorisant la participation des habitants au processus de valorisation de leur quartier,
- Aider à l'ingénierie de projets lorsqu'ils participent aux objectifs fixés plus haut. »

ARTICLE 3 : Engagement du Conseil Régional PACA

Il est ajouté à l'article « Cadre d'Engagements des partenaires », pour la partie concernant le Conseil Régional P.A.C.A, de la convention initiale le paragraphe suivant :

« Pour 2010, la participation de la Région sera de **105 000 €** (cent cinq mille) en fonctionnement. D'autre part, des projets d'investissement pourront être proposés selon les mêmes modalités dans le cadre d'un budget régional. »

ARTICLE 4 :

Hormis les modifications visées à l'article 1, 2 et 3 du présent avenant, les autres points de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait en cinq exemplaires, le

Monsieur Michel SAPIN

**Préfet de la Région PACA
Préfet des Bouches du Rhône
Délégué de l'ACSE**

**Madame Maryse JOISSAINS
MASINI
Maire D'Aix en Provence**

Monsieur XXX

**Vice- Président de la CAPM
délégué**

Monsieur Michel VAUZELLE

**Président du Conseil régional
PACA**